

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

**ARRÊTÉ** portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de BEUCAIRE (Gard)

**Le Préfet de la région Occitanie,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018 ;

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**Considérant** que le monument aux morts de BEUCAIRE (Gard) présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation, en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre de l'architecte Max Raphael et du sculpteur Raymond Sudre, inaugurée en 1921.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de Beaucaire (Gard), en totalité, tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé à l'entrée du cimetière, section AN parcelle 331, et appartenant à la COMMUNE de BEUCAIRE identifiée sous le n° SIREN 213 001 894 depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**ARTICLE 3** : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

Département :  
GARD

Commune :  
BEUCAIRE

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/11/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

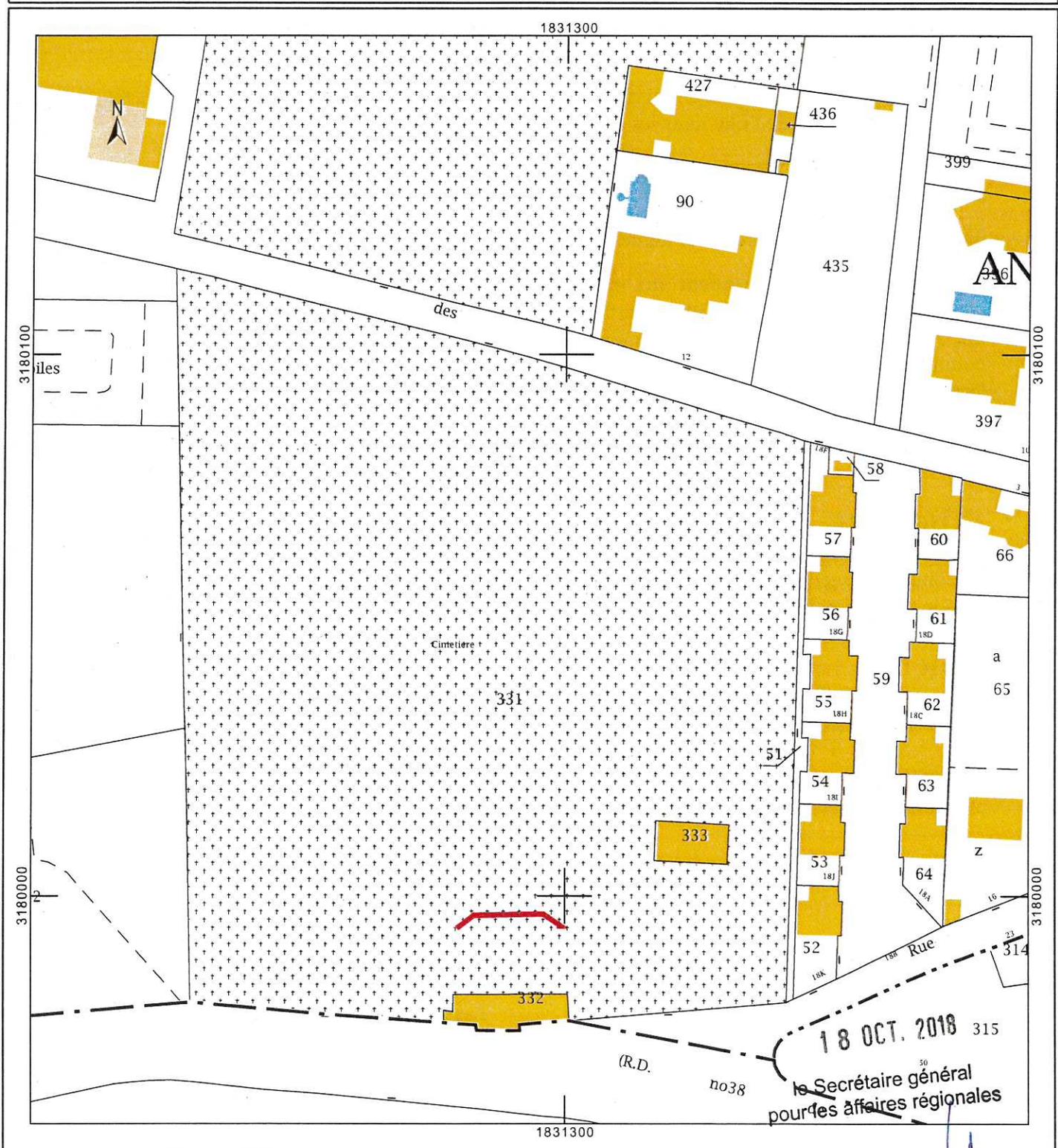
Plan annexé à l'arrêté d'inscription  
au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de Beaucaire (Gard)

délimité en rouge

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
NIMES  
67 RUE SALOMON REINACH 30032  
30032 NIMES CEDEX 1  
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67  
cdf.nimes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Laurent CARRIE